



Implantation des mobiliers	Nombre	IND.	DATE	MODIFICATION	 TWODESIGNERS	Rédigé	DLo	Echelle	Daout		STADE
	1X	A				Vérif./appr			RSt	Date de modification	
	R	Date de création : 02/10/2019					1/50	18/10/2019	0	1/1	

Les plans restent la propriété de l'architecte. Toute communication à des tiers en est interdite sans son autorisation écrite préalable. Les mesures et cotations figurant au plan sont données à titre indicatif, et sont à vérifier par les entrepreneurs. Toutefois si une discordance préjudiciable à l'ouvrage est relevée par l'entrepreneur, il est tenu d'en avertir l'architecte.